

Je suis étudiant(e) en situation de handicap ?

1

Je souhaite des aménagements raisonnables durant mon cursus

Je suis inscrit à l'UMONS et j'ai mon adresse e-mail étudiant

OUI

Parfait !

NON

Je m'inscris à l'UMONS et/ou j'attends de recevoir mon adresse e-mail UMONS.

Je possède une reconnaissance de personne en situation de handicap

OUI

Je fais compléter l'expertise médicale, par un spécialiste de la discipline datant de moins de 2 ans.

NON

Je fais compléter l'expertise médicale, par un spécialiste de la discipline datant de moins de 2 ans.

Et

Si je possède un document émanant du SPF, du service PHARE, de l'AVIQ,..., je donne le document.

Si j'ai une dyslexie, une dysorthographe ou une dyscalculie, je fournis également un bilan/rapport de moins de 2 ans.

Je sais vers quel spécialiste me diriger

OUI

Super !

NON

Je consulte la page internet suivante :

<https://web.umons.ac.be/lescedres/vers-quel-specialiste-se-tourner-pour-compléter-l'attestation-d'expertise-médicale>



2

Je possède tous les documents probants et j'ai mon adresse e-mail UMONS

OUI

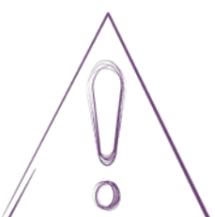
Je complète le formulaire **FORMS**

Je dois y déposer le document de «**Demande de reconnaissance de handicap**» ainsi que l'«**Attestation d'expertise médicale**» et au besoin, les bilans/rapports.



NON

Je recommence à la première étape.



Je dois introduire ma demande avant le

- **15 octobre** pour le premier quadrimestre ;
- **1^{er} mars** pour le deuxième et troisième quadrimestre ;

si je souhaite bénéficier d'aménagements raisonnables durant l'année académique.

